



Paroisse Sainte Anne des Calades

Villefranche – Limas – Arnas – Gleizé

49, rue Roland 69400 Villefranche sur Saône

TEL : 04 74 60 05 17

Mail : paroisse.calades@gmail.com

<http://www.paroissedevillefranche.net>

11 AVRIL 2021 2^e

Dimanche

de Pâques

Évangile de Jésus-Christ selon saint Jean 20,19-31.

« Il y a encore beaucoup d'autres signes que Jésus a faits en présence des disciples et qui ne sont pas écrits dans ce livre.

Mais ceux-là ont été écrits pour que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et pour qu'en croyant, vous ayez la vie en son nom. »

Je suis toujours ému quand je lis le dernier paragraphe de cet évangile. Il y a encore beaucoup d'autres signes que Jésus a faits. Et j'ai toujours envie de rajouter et qu'il fait encore.

Le temps n'est pas propice aux miracles ; d'ailleurs je reçois comme prêtre, et vous aussi, des remarques toujours plus désagréables sur l'existence de Dieu. Si Dieu existait, pas de guerre, pas de pandémie, pas de famine et pourquoi pas tout le monde devrait gagner au loto en particulier ceux qui ne jouent pas.

Les remarques cinglantes sur l'inefficacité de Dieu sont nombre. Et la conclusion est toujours le même : Dieu n'existe pas.

À force, je fatigue d'entendre cela et en même temps je me dis qu'elle chance j'ai de croire et de pouvoir témoigner de ma foi.

Les disciples au cénacle étaient morts de peur. Ton Dieu est mort, il n'a aucun pouvoir. Nous l'avons suspendu au bois de la croix et nous pouvons faire de même avec toi.

Je comprends la peur des disciples et je comprends aussi leur surprise quand Jésus les rejoint au cœur de leur peur, au cœur de leur détresse. Je suis avec vous, je vous équipe pour pouvoir aller dans le monde témoigner. Voici recevez l'Esprit Saint, il est un allié efficace.

Les péchés seront remis ou retenus, cela dépendra de l'accueil de la Vie et de la vie de l'interlocuteur, ce qui importe c'est de sortir de nos peurs et d'annoncer la résurrection.

Il en manque toujours un. Il y a celui qui a plus d'arguments que les autres. Celui qui semble plus intelligent, plus brillant, celui que l'on craint et ce n'est pas forcément Thomas même si son nom indique qu'il n'est pas seul. Nous pouvons toujours nous demander qui est son jumeau ?

Sans doute moi qui crois sans croire. Qui pense savoir mais qui redoute de témoigner. Thomas, cet autre moi, qui a tout mais qui n'ose rien.

Ce Thomas est celui qui nous oblige à faire confiance à la parole de Dieu, qui nous oblige à nous oublier. Il est l'objet de la dernière béatitude, celle qui nous est adressée : Heureux ceux qui croiront sans avoir vu.

Allons-nous nous aussi oser mettre Dieu à l'épreuve ? Bon temps Pascal.

Jorge JIMENEZ

Pensée du pape François

C'était un homme têtu. Mais, le Seigneur voulait vraiment un homme têtu pour nous faire comprendre une chose plus grande. Thomas a vu le Seigneur, il a été invité à mettre son doigt dans la plaie des clous ; il a posé sa main sur son côté, et n'a pas dit : «C'est vrai : le Seigneur est ressuscité!». Non ! Il est allé plus loin. Il a dit: «Dieu!» Le premier des disciples à faire la confession de la divinité du Christ, après la résurrection. Et il s'est prosterné. (Homélie à Sainte-Marthe du 3 juillet 2013)



LES RENDEZ-VOUS :

- Lundi 5 avril, **19h30**, (en visio), **CHAPELET ÉPOUX ET PÈRES DE FAMILLE** (se mettre en relation avec Alain DANIELOU chapeletdesperesvillefranche@gmail.com)

FLASH-INFO :

Confinement : aucune célébration n'est annulée Masques, gel, distances et gestes barrières sont de rigueur.

Denier de l'Eglise 2021: poursuite de la campagne !
Retrouvez toutes les informations sur le site internet et au fond des églises (enveloppes, tracts, flyers et affiches)

Baptême : Entrée dans la communauté chrétienne par le baptême de **Dieudonné** (Dimanche 11 avril à Arnas)

Permanence des prêtres tous les jours à partir de 15h
(sauf le lundi) à la cure : au 49 rue Roland
si possible sur rdv au 04 74 60 05 17

INTENTIONS DE MESSE :

Béligny: pas d'intention particulière

Gleizé : Albert ALAMARTINE (1^{er} anniversaire) – Eliane DETRIE -

Limas : pas d'intention particulière

Notre-Dame des Marais : Albert et Renée MAGAUD – Familles GODO et GAY – Familles SAPALY-LARGE – Claire BOURGEON (6^e anniversaire) – Nicole et Bernard LELY – Yvianne DEFAY (3^e anniversaire)

Arnas : Louis, Colette, Pascal et tous les défunts des familles DUFOUR-BEROUJON – Marguerite et Claude BEROUJON et défunts familles LARGE et LARGE-BEROUJON

Défunts de la semaine : Colette CARGNELLI – Lucien WITKOWSKY

Messes en semaine :

Lundi 12, **18h** Gleizé – Mardi 13, 8h45 Béligny – Mercredi 14, **18h** à ND des Marais – Jeudi 15, 8h45 Limas – Vendredi 16, **18h** ND des Marais (*messe des défunts*)

Messes dominicales à partir des Rameaux : (sauf journées exceptionnelles et fêtes):

Samedi **17h30** Béligny et Gleizé

Dimanche 9h et **17h30** Limas, 10h30 ND des Marais, 11h Arnas

L'accueil téléphonique à la cure (49 rue Roland) demeure **de 9h-12h**
du lundi au samedi

Tél : 04 74 60 05 17 - paroisse.calades@gmail.com

RAPPEL DES MESURES S'IMPOSANT AUX MINISTRES DU CULTE DEPUIS LE 3 AVRIL POUR UNE PERIODE DE 4 SEMAINES MINIMUM

Les mesures barrière à observer dans le lieu de culte restent les mêmes

- mise à disposition de gel hydroalcoolique et affichage rappelant les mesures barrières
 - 2 sièges (ou espaces) vacants entre chaque personne ou groupe de personnes vivant ensemble, une rangée sur 2 libre
 - le port du masque est de rigueur pour toute personne de plus de 11 ans
 - séparation des flux entrants et sortant
 - pas de chorale
-

En second lieu, compte-tenu de **l'interdiction générale de se regrouper à plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public**, il faut demander aux fidèles de ne pas stationner devant les lieux de culte, les rassemblements sur les parvis ne sont pas autorisés, ni les processions en extérieur.

En troisième lieu, **pour se rendre au lieu de culte** :

- Soit le fidèle habite dans un rayon de moins de 10km : dans ce cas il doit juste avoir sur lui une pièce d'identité et un justificatif de domicile pour se déplacer
 - Soit il se rend dans un lieu de culte situé à plus de 10 km de chez lui (ou il ne dispose pas de justificatif de domicile). Il lui faudra alors télécharger ou imprimer depuis le site du ministère de l'intérieur (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>). " Il lui faudra cocher la mention: [] Déplacement pour se rendre dans un établissement culturel ou un lieu de culte"
-

Par ailleurs, pour mémoire, le **couvre-feu** est toujours en vigueur, désormais entre 19h et 6h. L'organisation des offices doit ainsi prendre en compte la nécessité pour les fidèles d'être rentrés chez eux pendant cette période.

Enfin les **cours d'instruction religieuse (pour les mineurs) sont interdits** pendant la période de fermeture des établissements scolaires.

Les réunions de quelque nature que ce soit, y compris les AG statutaires doivent se tenir à distance. Ni les locaux paroissiaux, ni les églises ne peuvent les accueillir.

Bonne vacances à tous !